



DÉPARTEMENT  
de la HAUTE-GARONNE

Arrondissement de MURET

Téléphone 05 62 11 71 00  
Télécopie 05 62 11 71 01  
mairie@mairie-pinsjustaret.fr  
www.mairie-pinsjustaret.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE PINS-JUSTARET

31860 PINS-JUSTARET

Pins-Justaret, le 14 novembre 2016

Le Maire de Pins-Justaret,

à

SMEAT

A l'attention de Monsieur le Président  
de la Commission d'Enquête

11, bd des Récollets

CS 97802

31078 TOULOUSE cedex 4

CAM-005-1

Nos réf. : JBC/JPD/SQ/2016-11-56

Objet : Enquête publique 1<sup>ère</sup> révision SCOT

Monsieur le Président,

La commune de Pins-Justaret a l'obligation de produire des logements sociaux pour répondre aux obligations légales et satisfaire aux objectifs fixés dans le contrat de mixité sociale conclu avec l'Etat le 8 janvier 2015. Bien qu'identifiée comme pôle de service au sein du territoire de développement mesuré, la densité recommandée par le SCOT (15 logements par hectare) ne permet pas de satisfaire aux enjeux de production de logements sociaux et de limitation de la consommation foncière.

Une densité intermédiaire entre ville intense et développement mesuré serait davantage compatible avec les choix de développement envisagés sur notre commune

Je tenais également à vous indiquer que nous soutenons l'ensemble de l'avis formulé le 25 octobre 2016 par le Conseil Communautaire du Muretain Agglo sur le projet de 1<sup>ère</sup> révision du SCOT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Baptiste CASSETTA

